

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 03 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
28 janvier 2025

Mis en ligne :

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 22  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** Mesdames, Messieurs LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine ;

**Absents :** Monsieur LEJOLIVET Bertrand.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 janvier 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 14****Délibération n°2025-014. URBANISME : ZAC de la Vigne – Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains pour la Tranche 3 Phase 3 « La Clotière » - lots supplémentaires**

Rapporteur : G.LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme en date du 28 janvier 2025 ;

Alors que pour la commercialisation des lots de la Tranche 3 Phase 4 « La Réauté » de la ZAC de la Vigne, le Cahier des Charges de Cession de Terrain a été adapté au contexte du site et aux nouvelles normes de constructions et/ou changements de réglementation depuis l'attribution des lots de la Tranche 3 Phase 3 « La Clotière » (2017), il convient également d'adapter celui des lots supplémentaires créés sur des délaissés dans son périmètre.

Entre autres, et tout comme le Cahier des Charges de Cession de Terrain pour la Tranche 3 Phase 4 « La Réauté », la Réglementation Thermique 2012 a été remplacée par la Réglementation Environnementale 2020 que les constructions nouvelles se doivent de respecter.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'APPROUVER** le nouveau modèle de Cahier des Charges de Cession de Terrains et ses annexes pour ces lots,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ainsi que ses annexes,

**DE DESIGNER** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour procéder à la publication desdits documents.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

